Roisey
Mairie de Roisey
228 Rue du Pilat - 42520 Roisey
☎ 04.74.87.48.93
mairie@roisey.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 19 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni salle du prieuré sous la présidence de Alain POULET, suivant convocation transmise le 14 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ARNAUD Magali, CALVETTI Hélène, DEPARIS Nathalie, FAVRE Véronique, FRECENON Fanny, GAMET Laurent, LADAVIERE Christian, LIROLA Catherine, MANSANET Janick, MARRON Quentin, POISSON Isabelle, POULET Alain, SOUTRENON Sébastien, VALLOT Jean-Michel
Absents : CHAZOT Alexandre

Secrétaire de séance : Véronique FAVRE

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

La séance du Conseil municipal débute à 19:00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.
Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Véronique FAVRE.

Le président de la séance, Alain POULET, rappelle l'ordre du jour :

1. CM11 modification 2026-10-50 Adoption du règlement intérieur CM
2. CM Demande subvention voirie 2027
3. CM11 Installation d'un système de rafraîchissement salle des fêtes
4. CM11 Approbation révision PCS

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-057 - CM11 modification 2026-10-50 Adoption du règlement intérieur CM

M. le Maire,

Suite au courrier du contrôle de légalité de la préfecture de la Loire en date du 05/10/2026 des modifications sont à apporter sur la délibération n°2026-10-50 du 21 septembre 2026 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

Les modifications portent sur :

- Ø **Article 1 consultation des projets de contrat de service public**
- Ø **Article 2 Questions orales**

Décide **de modifier**

Article 1 « la consultation des dossiers, des projets de contrats ou des marchés sera possible sur demande écrite adressée au maire 24h00 avant la date de consultation souhaitée et non 72h00 »

Article 2 Le texte des questions orales est adressé au maire 24h00 avant la la séance du conseil municipal et non 72h00 »

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NON VOTANT : 0

2026-058 - CM Demande subvention voirie 2027

Monsieur Christian Ladavière présente le projet de travaux de voirie envisagé en 2027.

Afin de maintenir la qualité de notre réseau routier nous envisageons pour 2027 :

- ü une campagne de point à temps automatique (PATA)

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 12 880 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'Enveloppe de Voirie Communale 2027.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de travaux,

DEMANDE à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, une aide de 50% sera demandée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux et à leur financement.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NON VOTANT : 0

2026-059 - CM11 Installation d'un système de rafraîchissement salle des fêtes

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Face à la multiplication et à l'intensité croissante des épisodes de fortes chaleurs et de canicules, la protection de nos concitoyens les plus vulnérables notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les jeunes enfants constitue une priorité d'action sanitaire pour notre municipalité.

Afin de faire face efficacement à ces risques climatiques il devient indispensable de prévoir un lieu d'accueil climatisé.

Le projet prévoit d'équiper la salle des fêtes (capacité d'accueil 150 personnes) d'une pompe à chaleur AIR/AIR.

Le montant total estimé de l'opération s'élève à **12.365,91 €** (soit **14.839,09 € TTC**).

La commune sollicitera une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Plan Canicule : Acquérir et installer des équipements de climatisation ou de rafraîchissement » à hauteur de 50% des dépenses éligibles dans la limite du plafond de subvention de 10.000,00 € par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

Article	**Objet de la décision**
Article 1	**Approuver** le projet d'équiper la salle des fêtes d'une pompe à chaleur AIR/AIR pour un montant estimé à **12.365,91 € HT**.

Article 2	**Autoriser** Monsieur Le Maire à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation de ces travaux.
Article 3	**Solliciter** l'aide financière auprès de la Région Rhône Alpes pour le financement de cette opération.
Article 4	**Dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026.
Article 5	**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NON VOTANT : 0

2026-060 - CM11 Approbation révision PCS

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005), ainsi que la loi la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et le Décret du 29 juillet 2022 viennent renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population révisé par Mr Mansanet 1er adjoint.

- Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Après avoir pris connaissance du PCS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NON VOTANT : 0

Alain POULET indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21:50.

La présidence de séance,
Alain POULET

Le secrétariat de séance,
Véronique FAVRE